

Promotions: Mode d'emploi et barèmes

Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

-Etre « **promouvable** », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a trois rythmes d'avancement : au grand choix, au choix ou à l'ancienneté

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2013 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2015 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2017 au choix (4 ans) et le 01/08/2017 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

-Etre **promu** nécessite d'être « promouvable » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les **30%** qui seront promus au grand choix ou les **5/7ème** qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des **instituteurs** se font par **année civile**, du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Les promotions des **professeurs des écoles** se font par **année scolaire**, du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

BAREME = (Note+correctif) x 2 + AGS
(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2010= 0,25 point de plus par année entière).

Les élu(e)s à la CAPD du SNUipp-FSU67 peuvent suivre votre dossier ... il suffit pour cela de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical**

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les **barèmes** des derniers promus de **cette année** ...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne. (**En rouge les données chiffrées de cette année** et en noir les barèmes de l'an dernier)

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2014/2015, CAPD du 18/12/14) Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2013/2014, CAPD du 13/12/13)

Echelons Corps des PE	Grand Choix (30% des promouvables)		Choix (<u>5/7ème</u>)		Ancienneté (tous les autres!)
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promus
5ème	40	12 Barème : 27 (27)			32 Barème : 22 (21.486)
6ème	216	64 Barème: 31.5 (32)	149	106 Barème: 29.814 (30)	36 Barème: 26 (24.044)
7ème	262	78 Barème: 35.650 (36)	194	138 Barème: 34.417 (35)	42 Barème: 30.822 (27)
8ème	276	82 Barème: 40.989 (41)	215	153 Barème: 40 (40)	71 Barème: 34.833 (31)
9ème	280	84 Barème: 45.550 (47)	162	115 Barème: 46.900 (47)	51 Barème: 43.897 (44.531)
10ème	282	84 Barème: 60.394 (60.933)	178	127 Barème: 53 (53.425)	52 Barème: 47.997 (27)
11ème	147	44 Barème: 70.847 (72.497)	90	64 Barème: 65.917 (66.900)	29 Barème: 58.986 (58.914)